

COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL
Séance du 24 avril 2025

Sont présents :

Administration communale d'Anderlecht

Président M^{me} CARLIER
Secrétaire M^{me} VERSTRAETEN
Environnement M^{me} STAELS

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – Direction de l'Urbanisme

M^{me} BOGAERTS

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – Direction des Monuments et Sites

M. DESWAEF

Bruxelles Environnement

M. MOENECLAHEY

DOSSIER

PV01	Demande de permis d'environnement introduite par la CARROSSERIE BREL S.C.
Objet de la demande	Exploitation d'une carrosserie
Adresse	Rue de Glasgow 14
PRAS	Zone de forte mixité

COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL
Séance du 24 avril 2025

EXAMEN DU DOSSIER PAR LA COMMISSION

A. REMARQUES ET/OU PLAINTES ARRIVEES A L'ADMINISTRATION :

L'enquête publique n'a fait l'objet d'aucune observation et/ou demande à être entendu

B. PERSONNES QUI ONT DEMANDE A ETRE ENTENDUES ET QUI SONT CONVOQUEES :

/

COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL
Séance du 24 avril 2025

DÉCIDE

AVIS MOTIVÉ DE LA COMMISSION

Considérant que la demande se situe en zone de forte mixité au PRAS ;

Considérant qu'il s'agit d'un renouvellement de permis d'environnement pour une carrosserie présente depuis de nombreuses années sur site ;

Vu l'enquête publique réalisée du 18/03/25 au 16/04/25 ;

Considérant qu'il n'y a eu aucune remarque durant l'enquête publique ;

Considérant qu'il résulte de la visite du site par un agent de Bruxelles-environnement et des divers éléments/documents présents dans la demande de permis d'environnement, que la carrosserie semble bien tenue et les mesures appropriées prises en matière d'environnement et de sécurité ;

Qu'il y a cependant lieu eu égard aux dispositions applicables en Région bruxelloise pour ce secteur d'activité (cf. : arrêtés sectoriels) de prévoir un filtre à charbon actif sur le système de nettoyage des pistolets de peinture et de suivre une formation spécifique pour l'entretien des systèmes de climatisation de véhicules par le personnel intervenant sur ceux-ci ;

Considérant que la demande a été soumise à avis du SIAMU ;

COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL
Séance du 24 avril 2025

AVIS FAVORABLE à condition :

- **de prévoir un filtre à charbon actif sur le système de nettoyage des pistolets de peinture et de suivre une formation spécifique pour l'entretien des systèmes de climatisation de véhicules par le personnel intervenant sur ceux-ci**
- **de prendre en compte les éventuelles conditions de l'avis du SIAMU**

INSTANCES :

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT

Président	M ^{me} CARLIER	
Secrétaire	M ^{me} VERSTRAETEN	
Environnement	M ^{me} STAELS	

ADMINISTRATION RÉGIONALE

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction de l'Urbanisme	M ^{me} BOGAERTS	
Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction des Monuments et Sites	M. DESWAEF	
Bruxelles Environnement	M. MOENECLAHEY	